AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET : L'arrêté préfectoral du 18 mars 2016 autorisant la Société ENERTRAG AG Etablissement France à exploiter un parc éolien a été contesté devant le Tribunal administratif d'Orléans. La présente enquête publique complémentaire est organisée dans le cadre de la procédure de régularisation de l'avis de l'autorité environnementale, rendu le 25 novembre 2013, prescrite par jugement du Tribunal Administratif d'Orléans du 08 février 2019.**
→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** COMMUNE DE MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE ET PROJET :** SOCIÉTÉ ENERTRAG AG Etablissement France- création d'un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs et 1 poste de livraison électrique

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS POURRONT ÊTRES OBTENUES** auprès de M. Marc SALESSY – Chef de projet – tel – 01 30 30 60 09 mel : marville@enertrag.com

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 15 jours, du mardi 25 juin 2019 à 9h30 au mardi 09 juillet inclus à 12h30

→ **LE DOSSIER COMPLET (VERSIONS PAPIER ET NUMÉRIQUE) EST DÉPOSÉ** EN MAIRIE DE MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ (siège de l'enquête) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie au public.
→ **IL EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE ET LOIR :** http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours

→Le dossier actualisé comprend notamment, outre un nouvel avis de l'autorité environnementale, la réponse de l'exploitant ainsi que les pièces de procédure relatives à cette enquête publique.

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** Monsieur Michel GONDOUIN**,** Ingénieur agricole, désigné en **qualité de commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieu suivants :

DATES	HEURES	LIEU
mardi 25 juin 2019	**9h30 à 12h30**	**MAIRIE** **23, rue de la Mairie** **MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ**
mardi 9 juillet 2019	**9h30 à 12h30**	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé et accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé (siège de l'enquête)
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

➔ en mairie de Marville-Moutiers-Brûlé
➔ en mairies d'Aunay-sous-Crecy, Charpont, Crécy-Couvé , Garancières-en-Drouais, Garnay, Le Boullay-les-Deux-Eglises, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Luray, Puiseux, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Sauveur-Marville, Saulnières, Tremblay-les-Villages, Tréon , Vernouillet et Villemeux-sur-Eure, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, situées dans le périmètre d'affichage,
➔ à la préfecture d'Eure-et-Loir - DC – bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir :.**http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees**

→ A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète d'Eure-et-Loir prendra une décision modificative en vue de régulariser l'arrêté du 18 mars 2016.